



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E132196

VALABLE JUSQU'AU 27/03/2026

ÉDITÉ LE 18/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/01/2015

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BEAUVAS 808908248

Siret : 808 908 248 00038

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 3003301

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 145294501

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 145294501

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : CO.FA.PI

150 RUE DES SABLES  
ZAC DE LA FERME DES SABLES  
60840 BREUIL LE SEC

Téléphone : 03 44 51 05 04

Portable : 06 30 77 77 13

Fax :

Site Internet : [www.cofapi.fr](http://www.cofapi.fr)

E-mail : [contact@cofapi.fr](mailto:contact@cofapi.fr)

Responsabilité légale :

MASSIN JULIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17 Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/12/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	28/11/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	02/09/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	02/09/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	02/09/2025
o Fenêtres de toit	02/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/09/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1